

**Commune de SORT en CHALOSSE**  
**COMPTE-RENDU DE SÉANCE**

**Du 19 mai 2021 à 20H**

Membres du Conseil Municipal : 15

En exercice : 15

Présents : 14

Excusé : 1

Date de la convocation : 7 mai 2021

**Présents** : Pascal Bernadet, Sabine Labarbe, Christian Pierre, Vincent Marquet, Claudine Bergue, Christophe Camot, Jérôme Danhil, Didier Descarpentries, Jean Michel Dupouy, Anne-Marie Henry Martin, Hélène Hincelin, Nicolas Laurède, Marie-Josée Lubet, Graziella Pouysegu.

**Excusé** : Frédéric Antonini

**Secrétaire de séance** : Didier Descarpentries

Le compte rendu de la séance précédente est lu et approuvé.

**Modifications statutaires des articles 2 et 7 du SIVU des Chênaies et Peupleraies de l'Adour**

Monsieur le maire indique que le comité syndical du SIVU des Chênaies et Peupleraies du bassin de l'Adour a débattu en assemblée générale de la continuité de l'opération « Bois façonné » suite aux problèmes de trésorerie qu'engendre cette action.

En séance du 09 avril 2021, le comité syndical s'est prononcé favorablement pour apporter des modifications sur deux articles des statuts du syndicat, à savoir :

- Article 2 : suppression de la compétence « bois façonné ».
- Article 7 : bureau : modification de la composition du bureau : 1 président – 2 vice-présidents et 6 membres (au lieu de 4).

Monsieur le maire donne lecture des nouveaux statuts. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide : d'accepter les modifications statutaires proposées et d'approuver les nouveaux statuts du SIVU des Chênaies et Peupleraies du Bassin de l'Adour annexés à la présente délibération.

**Convention d'étalement de la participation communale au syndicat intercommunal des Eschourdes au titre des travaux pour la création d'un système d'assainissement collectif.**

Monsieur le maire donne lecture de la convention d'étalement de la participation communale au syndicat intercommunal des Eschourdes au titre des travaux pour la création d'un système d'assainissement collectif.

Le Syndicat Intercommunal des Eschourdes porte le besoin de financement au moyen d'un emprunt bancaire :

- Durée : 35 ans
- Date d'encaissement : 01/06/2021
- Taux d'intérêt : 1,1% (0,6 + taux du Livret A)  
\* Les intérêts sont à taux variable (indexés selon le taux du livret A) et pourront être réactualisés chaque année.
- Mode d'amortissement : amortissement prioritaire (échéances déduites)
- Périodicité des échéances : annuelle

La participation communale s'élève à un montant prévisionnel de 518.320 €.

Les échéances seront appelées en une fois par le Syndicat Intercommunal des Eschourdes chaque année via l'émission d'un titre de recette à l'encontre de la commune.

**Commune de SORT en CHALOSSE**  
**COMPTE-RENDU DE SÉANCE**  
**Du 19 mai 2021 à 20H**

La commune s'engage à en assurer le règlement dans le courant de l'exercice considéré.  
Les intérêts, ayant un taux indexé sur celui du Livret A, pourront donc évoluer dans le temps.  
En cas de variation de ce taux, le syndicat en informera la commune et se chargera de mettre à jour le tableau provisoire.

La présente convention régit les modalités de cette prise en charge.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide : d'accepter la convention d'étalement de la participation communale au syndicat des Eschourdes au titre des travaux pour la création d'un système d'assainissement collectif.

**Convention Pôles retraites et protection sociale 2020 – 2022 avec CDG 40**

Monsieur le maire explique qu'il convient de renouveler l'adhésion à la convention du Centre de Gestion des Landes concernant Adhésion pôles Retraites et protection sociale 2020 - 2022, pour un montant de 300 €.

Cette convention est totalement adossée à la convention intervenue entre la Caisse des Dépôts et consignations et le Centre de Gestion des Landes pour les années 2020, 2021 et 2022.

Cette convention a pour objet :

- Pôles retraites : le CDG gère pour les collectivités les relations avec la caisse des dépôts, gestionnaire des cotisations retraites des agents. Mission d'accompagnement des employeurs territoriaux et des actifs dans les démarches pour le compte de la CNRACL, RAFP et IRCANTEC.

- Protection sociale : service de conseil, d'assistance et d'alerte : le CDG effectue des missions de conseil auprès des employeurs territoriaux et agents.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'accepter l'adhésion de la commune à la convention Adhésion pôles retraites et protection sociale 2020, 2021 et 2022.

**Rapports des Commissions**

➤ Bâtiment :

Logements communaux : Monsieur Jean-Michel Dupouy informe que l'entreprise JCB a pris du retard pour le remplacement des volets et la pose du miroir de la salle de bains dans le dernier logement.

Salle polyvalente : Monsieur le maire informe le conseil que le mur coté Route de Lehitte présente des moisissures dues à des infiltrations. Il y a nécessité de drainer et d'étanchéiser ce mur.

CRTE : monsieur le maire explique au conseil municipal que la commission Bâtiments s'est réunie le vendredi 17 mai pour répondre au nouveau dispositif de contractualisation avec l'Etat : le Contrat de Relance et Transition Ecologique.

Les six communautés de communes adhérentes au PETR Adour Chalosse Tursan ont souhaité s'inscrire dans une démarche commune pour répondre au nouveau dispositif de contractualisation. Ce contrat remplace le précédent contrat nommé Contrat de Ruralité.

Ce nouveau dispositif a pour objectif d'accompagner, durant toute la durée du mandat municipal, la concrétisation d'un projet de territoire autour d'une double ambition de transition écologique et de cohésion territoriale. Il s'agit par ailleurs d'intégrer au sein d'un même document-cadre l'ensemble des dispositifs contractuels de l'Etat mis en œuvre par les territoires.

Ce contrat a pour but de connaître les projets de la commune à court et moyen terme, l'état énergétique des bâtiments communaux.

**Commune de SORT en CHALOSSE**  
**COMPTE-RENDU DE SÉANCE**  
**Du 19 mai 2021 à 20H**

La commission a donc établi un inventaire de tous les bâtiments et des projets prévus ces prochaines années. Plusieurs « fiches projet » ont été retournées au pôle territorial. Le SYDEC se propose de faire une étude pour établir le bilan énergétique des bâtiments concernés.

➤ Forêt :

Monsieur le maire explique au conseil municipal que les travaux complets de replantation, protection des peupliers le long de la Route de Garrey seront effectués pour un montant de 8 873 €.

➤ Aménagement Bourg :

Monsieur Vincent Marquet expose le projet d'aménagement du lac et du déversoir. Le projet consiste à réhabiliter, uniformiser et sécuriser ces lieux. Monsieur Marquet se charge de demander des devis.

➤ Environnement :

Madame Sabine Labarbe informe le conseil que le SIETOM lance un concours « les trophées du SIETOM » pour mobiliser le plus grand nombre autour des déchets. Elle propose de s'inscrire pour : une action sur le tri des déchets. Le SIETOM s'engage à conseiller, guider et transmettre tout document à la mise en œuvre de cette action qui consistera à ramasser les déchets dans les fossés le long des routes de notre village.

➤ RPI :

Madame Sabine Labarbe explique au conseil municipal qu'un Projet Educatif Territorial a été signé il y a 3 ans au niveau de la communauté de communes terres de Chalosse. Ce PEDT sert à décliner les valeurs éducatives des élus sur le territoire et à toucher le fonds d'amorçage (50 € par enfant et par an) pour l'organisation des TAP. Il doit être évalué cette année pour être réécrit. Cette évaluation a été faite avec M. Picard, coordinateur à la CC au service enfance et jeunesse, en concertation avec l'équipe périscolaire du RPI.

**Divers** :

Monsieur le maire explique au conseil qu'il a signé la convention d'accompagnement avec le CAUE, pour un montant de 700€, concernant le projet de la nouvelle mairie. Le cabinet de géomètres Le Deun est retenu pour réaliser le relevé topographique de la parcelle, pour un montant de 1 170€.

Il a signé le devis de SPIE Seignanx-Adour, pour un montant de 2 100 €, pour la réalisation d'un inventaire faune-flore de l'étang communal.

Les jeunes de l'association « les Landais de Terre Inconnue » ont envoyé leurs remerciements pour le versement de la subvention.

Travaux d'épaveuse : 3 entreprises ont été contactées. L'entreprise ATOUVERT a répondu. Elle effectuera les travaux pour un montant de 6 756 €.

Madame Sabine Labarbe informe le conseil que des brochures concernant le Mémorial de la Résistance Landaise ont été reçues en mairie et sont disponibles.

Les élections départementales et régionales auront lieu les 20 et 27 juin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H40.